

MAUGES COMMUNAUTÉ
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020
COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le 21 octobre à 18h30, les conseillers de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » légalement convoqués, se sont réunis, salle de la Prée, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Didier HUCHON, Président.

Étaient présents :

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES : Franck AUBIN – Annick BRAUD – Didier SAUVESTRE – Thérèse COLINEAU – Régis LEBRUN – Marie-Ange DÉNÉCHÈRE – Philippe COURPAT – Olivier MOUY ;

CHEMILLÉ-EN-ANJOU : Hervé MARTIN – Sophie BIDET-ENON – Yann SEMLER-COLLERY – Anne-Rachel BODEREAU – Pascal CASSIN – Brigitte LEBERT – Luc PELÉ – Christelle BARBEAU – Corinne BLOCQUAUX ;

MAUGES-SUR-LOIRE : Gilles PITON – Claude MONTAILLER – Jean BESNARD – Marie LE GAL – Yannick BENOIST – Christophe JOLIVET ;

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE : Christophe DOUGÉ – Sylvie MARNÉ – Denis RAIMBAULT – Danielle JARRY – Benoît BRIAND – Isabelle HAIE – Serge PIOU ;

ORÉE-D'ANJOU : Aline BRAY – Guylène LESERVOISIER – Hugues ROLLIN – Valérie DA SILVA FERREIRA – Jacques PRIMITIF – Isabelle BILLET – Willy DUPONT ;

SÈVREMOINE : Didier HUCHON – Chantal GOURDON – Richard CESBRON – Catherine BRIN – Thierry LEBREC – Paul NERRIÈRE – Céline BONNIN – Laurence ADRIEN-BIGEON – Mathieu LERAY.

Nombre de présents : 46

Pouvoirs : Nadège MOREAU donne pouvoir à Claudie MONTAILLER.

Nombre de pouvoirs : 1

Étaient excusés : Sonia FAUCHEUX – Nadège MOREAU – Claire BAUBRY.

Nombre d'excusés : 3

Secrétaire de séance : Franck AUBIN

En application des articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire désigne Monsieur Franck AUBIN comme secrétaire de séance.

0- Administration générale-Communication

0.1- Délibération N°C2020-10-21-01 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 9 septembre 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : D'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 septembre 2020.

Madame Laurence ADRIEN-BIGEON entre en séance à 18h.44.

0.2- Délibération N°C2020-10-21-02 : Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'ouvrir :

- Un (1) poste d'Attaché territorial contractuel – CDI ;
- Deux (2) postes d'Ingénieur territorial principal – titulaire ;
- Un (1) poste d'Agent de maîtrise principal – titulaire.

Article 2 : De fermer :

- Un (1) poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – titulaire ;
- Un (1) poste d'Adjoint administratif – contractuel ;
- Un (1) poste de Rédacteur territorial – contractuel ;
- Un (1) poste d'Agent de maîtrise – contractuel ;
- Un (1) poste d'Apprenti.

Monsieur Christophe JOLIVET entre en séance à 18h.49.

0.3- Délibération N°C2020-10-21-03 : Désignation à la Présidence du Conseil prospectif territorial de Mauges Communauté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : De désigner Madame Aline HUMEAU, Présidente du Conseil prospectif territorial.

1- Pôle Ressources

1.1- Délibération N°C2020-10-21-04 : Programme LEADER : Dépôt d'un dossier de financement au titre du LEADER 2014-2020 intitulé « Étude de préfiguration à la création d'une maison de l'habitat ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'approuver le dépôt du dossier de financement au titre du LEADER et le plan de financement mentionné pour l'Étude de préfiguration à la création d'une maison de l'habitat.

Article 2 : De solliciter une subvention pour un montant de 37 848 €.

Article 3 : D'engager Mauges Communauté à prendre à sa charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir.

1.2- Délibération N°C2020-10-21-05 : Décision modificative n°1 au budget annexe n°453 « Bâtiments » 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : D'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe n°453 – Budget annexe « Bâtiments » 2020, telle qu'exposée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Chap.011 Charges à caractère général		27 500 €		
Chap.67 Charges exceptionnelles	27 500 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	27 500 €	27 500 €		
	0 €			

2- Pôle Aménagement

2.1- Délibération N°C2020-10-21-06 : Convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Prévention Routière de Maine et Loire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'approuver le projet de convention de partenariat portant sur la campagne annuelle de prévention à la sécurité dans les transports scolaire entre Mauges Communauté et le Comité départemental à la Prévention Routière de Maine-et-Loire pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président ou à défaut, Madame Annick BRAUD, 6^{ème} Vice-présidente, à signer la convention de partenariat avec le Comité départemental à la Prévention Routière de Maine-et-Loire.

2.2- Délibération N°C2020-10-21-07 : Création et composition du Comité local d'attribution des aides communautaires en lien avec la politique de l'habitat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'approuver la création et la composition du Comité local d'attribution des aides communautaires pour la mise en œuvre du PLH.

Article 2 : De désigner, à l'unanimité pour chacun d'eux, les membres suivants :

Commune	Titulaires	Suppléants
Beaupréau-en-Mauges	Bernadette MARY	Martine GALLARD
Chemillé-en-Anjou	Laurent PICARD	Pascal CASSIN
Mauges-sur-Loire	Marina BRANGEON	Yvette DESSEVRE
Montrevault-sur-Èvre	Thierry GOYET	Denis RAIMBAULT
Orée-d'Anjou	Valérie DA SILVA FERREIRA	Florian TRUCHON
Sèvremoine	Catherine BRIN	Stéphane GANDON
Minorité	André BESNARD	Olivier MOUY

2.3- Délibération N°C2020-10-21-08 : Désignation des représentants à la Fédération Nationale des SCoT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour chacun d'eux : quarante et une (41) voix (Madame Laurence ADRIEN-BIGEON, Madame Corinne BLOCQUAUX, Monsieur Mathieu LERAY, Madame Guylène LESERVOISIER et Monsieur Olivier MOUY votent contre et Monsieur Christophe JOLIVET s'abstient) décide :

Article unique : De désigner les représentants de Mauges Communauté à la Fédération Nationale des SCoT :

- Titulaire : Monsieur Didier HUCHON, Président ;
- Suppléant : Monsieur Hervé MARTIN, 1^{er} Vice-président en charge de l'Urbanisme.

3- Pôle Développement

3.1- Délibération N°C2020-10-21-09 : Société anonyme d'économie mixte Mauges Énergies (SAEML Mauges Énergies) – convention d'assistance administrative.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'approuver la convention d'assistance administrative avec la SAEML « Mauges Énergies ».

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention.

3.2- Délibération N°C2020-10-21-10 : Convention de partenariat et versement d'une subvention à l'Institut de Formation Technique de l'Ouest- école de production en chaudronnerie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (six (6) abstentions : Madame Laurence ADRIEN-BIGEON, Madame Corinne BLOCQUAUX, Monsieur Christophe JOLIVET, Monsieur Mathieu LERAY, Madame Guylène LESERVOISIER et Monsieur Olivier MOUY), décide :

Article premier : D'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'Institut de Formation Technique de l'Ouest et l'attribution d'une subvention de 30 000 € au titre de l'année scolaire 2020-2021 et d'une subvention de 30 000 € au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, ou à défaut, Monsieur AUBIN, 3^{ème} Vice-président, à signer la convention.

4- Pôle Transition écologique

4.1- Délibération N°C2020-10-21-11 : Adhésion à l'Association AMORCE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : De désigner comme représentant titulaire, Monsieur Gilles PITON, 5^{ème} Vice-président, et comme représentant suppléant, Madame Valérie DA SILVA FERREIRA, 8^{ème} Vice-présidente, aux assemblées générales de l'Association AMORCE.

Monsieur Olivier MOUY s'absente de la séance à 20h.54.

5- Pôle Grand cycle de l'eau

5.1- Délibération N°C2020-10-21-12 : Construction d'une station d'épuration à Drain-Liré – Commune d'Orée-d'Anjou - Acquisition de parcelles auprès de Monsieur Joseph POILANE et de Monsieur Thomas CHIRON.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'autoriser l'acquisition des cinq (5) parcelles référencées respectivement au cadastre B0830 d'une contenance 17 505 m², B0831 d'une contenance 2 435 m², B1884 d'une contenance 663 m², B1898 d'une contenance 1 795 m² auprès de de Monsieur Joseph POILANE et B2788 d'une contenance 675 m² auprès de Monsieur Thomas CHIRON, selon les conditions exposées ci-dessus.

Article 2 : D'accepter le versement d'une indemnité d'éviction au GAEC du Parc (Le Bâtiment – Saint-Sauveur de Landemont – Orée-d'Anjou) exploitant des parcelles B0830, B829, et B1884 pour partie d'un montant de 7 499,00 €.

Article 3 : D'autoriser Mauges Communauté à prendre à sa charge les frais d'acte d'acquisition.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président, ou à défaut, Monsieur Christophe DOUGÉ, 7^{ème} Vice-président, à signer l'acte de vente qui sera reçu par l'étude notariale de Maîtres COURSOLLE-MOUTEL de Champtoceaux, Commune d'Orée-d'Anjou.

5.2- Délibération N°C2020-10-21-13 : Raccordement d'habitations au périmètre de protection rapproché au champ captant l'usine d'eau potable au réseau d'assainissement collectif de Champtoceaux – Commune d'Orée-d'Anjou – Acquisition d'une parcelle auprès de Sophie et Jean-Louis COLLINEAU.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'autoriser l'acquisition d'une (1) parcelle référencée au cadastre AB185, d'une surface de 130 m², située Le Cul du Moulin à Champtoceaux, auprès de Sophie et Jean-Louis COLLINEAU, selon les conditions exposées ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser Mauges Communauté à prendre à sa charge les frais d'acte d'acquisition, ainsi que la remise en état du parking de la parcelle AB185.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou à défaut, Monsieur Christophe DOUGÉ, 7ème Vice-président, à signer l'acte de vente qui sera reçu par l'étude notariale de Maîtres COURSOLLE-MOUTEL de Champtoceaux, Commune d'Orée-d'Anjou.

Monsieur Olivier MOUY rejoint la séance à 20h.55
Monsieur Serge PIOU quitte la séance à 20h.55

5.3- Délibération N°C2020-10-21-14 : Demandes de subventions auprès du Conseil départemental de Maine-et-Loire, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et autres organismes compétents - Travaux de création de réseaux d'assainissement, construction de stations d'épuration et installation d'un système d'autosurveillance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'approuver les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil départemental de Maine-et-Loire, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres organismes compétents, pour réaliser les opérations de travaux citées ci-dessous :

Construction de stations d'épuration :

- Sèvremoine, Montfaucon-Montigné – Montant de l'opération = 2 900 000 € HT ;
- Orée-d'Anjou, Drain-Liré – Montant de l'opération = 3 650 000 € HT.

Réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales :

- Beaupréau-en-Mauges, Beaupréau, Rue Etienne Montreuil, Michel Rabouan et secteur hôpital / 550ml eaux usées et eaux pluviales – Montant de l'opération = 400 000 € HT ;
- Chemillé-en-Anjou, Saint-Georges-des-Gardes, Rue Nationale, Mairie et Sevret / 850ml eaux usées et eaux pluviales – Montant de l'opération = 450 000 € HT ;
- Montrevault-sur-Èvre, La Chaussaire, Rue des Mauges, Bretagne, Loire et Grange / 410ml en eaux usées et 290ml en eaux pluviales – Montant de l'opération = 520 000 € HT ;
- Montrevault-sur-Èvre, La Salle et Chapelle Aubry, rue Jousset / 550ml en eaux usées et 100ml en eaux pluviales – Montant de l'opération = 250 000 € HT ;
- Montrevault-sur-Èvre, Le Fief Sauvain, Rue Forêt, César, mimosas Accueil et Èvre / 750ml en eaux usées et 400ml en eaux pluviales 550 000 € HT ;
- Mauges-sur-Loire, la Pommeraye, La Blotière, Place Marie Pohu et Rue Chanoine Brillouet / 300ml en eaux usées et 300ml en eaux pluviales – Montant de l'opération = 300 000 € HT ;
- Sèvremoine, St Macaire en Mauges, Rue des Mauges et François Bordais repose des réseaux d'eaux usées – Montant de l'opération = 375 000 € HT.

Autosurveillance :

- Orée-d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Montrevault-sur-Èvre / équipements de 45 points en autosurveillance – Montant de l'opération = 500 000 € HT.

Article 2 : De solliciter auprès des organismes des aides financières au taux le plus élevé possible.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou à défaut, Monsieur Christophe DOUGÉ, 7^{ème} Vice-président, à signer les dossiers de demande de subvention et les documents à intervenir.

6- Pôle Solidarités et Animations territoriales

6.1- Délibération N°C2020-10-21-15 : Adhésion au Pôle Patrimoine des Pays de la Loire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'adhérer au Pôle Patrimoine des Pays de la Loire.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président ou à défaut, Madame Sylvie MARNÉ, 4^{ème} Vice-présidente, à signer les documents à intervenir.

6.2- Délibération N°C2020-10-21-16 : Scènes de Pays dans les Mayes : avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire au titre du renforcement de la scène conventionnée 2018-2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : De solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire à hauteur de 40 000 € au titre du renforcement de la scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire », pour les années 2020 et 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président ou à défaut, Madame Sylvie MARNÉ, 4^{ème} Vice-présidente, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la DRAC.

6.2- Délibération N°C2020-10-21-17 : Billetterie de Scènes de Pays : modes de règlement nouveaux : chèques KDôMayes et E-chèques vacances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article premier : D'accepter les modes de règlements chèques KDôMAYES et E-chèque vacances (chèque vacances connect), pour la billetterie Scènes de Pays.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président ou à défaut, Madame Sylvie MARNÉ, 4^{ème} Vice-présidente, à signer les documents à intervenir.

Le Secrétaire de séance,
Franck AUBIN



Date d'affichage : 28.10.20

Le Président,
Didier HUCHON

